

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 28 Septembre 2017

Le jeudi 28 septembre 2017, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 22 septembre 2017, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

*Nombre de Conseillers : 33*

*En exercice : 33*

*Présents ou représentés : 31*

*Nombre de votants : 23*

**Numéro**  
**2017/SEPT/58**

**Point de l'ordre du jour**  
**1**

**OBJET**  
**AFFECTATION DES**  
**RÉSULTATS 2016**

**RAPPORTEUR**  
**M. CARRAL**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 03/10/2017  
L'affichage en mairie le : 03/10/2017  
La notification le : 03/10/2017*

Le Maire  
Christophe LUBAC

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Membres présents :**

*M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. J- L. PALÉVODY, Mme M-P. GLEIZES, M. P- Y SCHANEN, M. S. ROSTAN, M. B. PASSERIEU, M. A. CARRAL, G. BAUX, Mme V. BLANSTIER, Mme Cl. GRIET, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme C. CIERLAK-SINDOU, M. Ch. ROUSSILLON, M. P. BROT, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. Fr. MERELLE, M. J- P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.*

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

*Mme Cl. GEORGELIN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
Mme M- A. SCANO a donné procuration à Mme P. MATON  
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT  
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration à M. J-P. PERICAUD*

**Membre absente**

*Mme A. POL et M. AREVALO*

**Exposé des motifs**

Les comptes administratifs 2016 et les comptes de gestion 2016 établis par le receveur municipal ont été votés en conseil municipal le 29 juin 2017.

Il est maintenant proposé d'affecter les résultats de ces comptes.

**1 / BUDGET PRINCIPAL**

A la clôture de l'exercice 2016, l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à **2 023 312,59 €** pour un résultat de la section d'investissement de 35 334,03 € et un résultat de reports de – 1 127 152,38 €.

L'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 2 023 312,59 € est proposé en affectation :

- En section de fonctionnement (ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté) pour **400 000 €** ;

- En section d'investissement (compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés) pour **1 623 312,59 €**.

Ainsi, le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent, l'affectation des résultats ainsi que les restes à réaliser du compte administratif de l'année 2016.

### **Décision**

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur CARRAL, et après en avoir délibéré par **23 Voix POUR** et **8 ABSTENTIONS** (M. BROT, M. ESCANDE, M. CHARLIER, M. MERELLE, M. PERICAUD, Mme TACHOIRES et par procuration Mme CABAU et Mme ARRIGHI) :

- **APPROUVE** cette affectation.

## **2 / BUDGET ANNEXE DU PORT TECHNIQUE**

A la clôture de l'exercice, le résultat de fonctionnement cumulé est de **20 180,85 €** pour un résultat de la section d'investissement de – 4 452,77 € et un résultat des reports de 0,00 €.

L'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 20 180,85 € est proposé en affectation :

- En section de fonctionnement (ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté) pour **15 728,08 €** ;
- en section d'investissement (compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés) pour **4 452,77 €**.

### **Décision**

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur CARRAL, et après en avoir délibéré par **23 Voix POUR** et **8 ABSTENTIONS** (M. BROT, M. ESCANDE, M. CHARLIER, M. MERELLE, M. PERICAUD, Mme TACHOIRES et par procuration Mme CABAU et Mme ARRIGHI) :

- **APPROUVE** cette affectation.

## **3 / BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT INTER-ENTREPRISES**

A la clôture de l'exercice, l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à **42 975,74 €** pour un résultat de la section d'investissement de – 28 054,89 € et un résultat des reports de 0,00 €.

L'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 42 975,74 € est proposé en affectation :

- En section de fonctionnement (ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté) pour **14 920,85 €** ;
- En section d'investissement (compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés) pour **28 054,89 €**.

### Décision

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur CARRAL, et après en avoir délibéré par **23 Voix POUR** et **8 ABSTENTIONS** (M. BROT, M. ESCANDE, M. CHARLIER, M. MERELLE, M. PERICAUD, Mme TACHOIRES et par procuration Mme CABAU et Mme ARRIGHI) :

- **APPROUVE** cette affectation.

### 4 / BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE PORT SUD

A la clôture de l'exercice, l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à **30 776,06 €** pour un résultat de la section d'investissement de 56 485,87 € et un résultat des reports de -36 073,66 €.

L'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 30 776,06 € est proposé en affectation :

- En section de fonctionnement (ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté) pour **18 208,27 €** ;
- En section d'investissement (ligne 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés) pour **12 567,79 €**.

### Décision

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur CARRAL, et après en avoir délibéré par **23 Voix POUR** et **8 ABSTENTIONS** (M. BROT, M. ESCANDE, M. CHARLIER, M. MERELLE, M. PERICAUD, Mme TACHOIRES. et par procuration Mme CABAU et Mme ARRIGHI) :

- **APPROUVE** cette affectation.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*